



mauvaise convention collective

Par **franck123**, le **06/11/2012** à **19:31**

bonjour

je suis vendeuse en alimentaire (spécialité charcuterie traiteur) depuis de nombreuses années. Depuis 1 an, je travaille sur un marché couvert sur un stand fixe qui est spécialisée dans la charcuterie ibérique (jambon, saucisson etc...) ce stand n'est pas démontable, la marchandise après fermeture reste sur place. Je me suis aperçue que la convention décrite sur mon bulletin de salaire est celle des fruits et légumes-épicerie et produits laitiers, alors que cela devrait être la convention des charcuteries traiteur (comme je l'ai toujours connue auparavant). Je pense que mon patron n'utilise pas la bonne convention pour simplement faire des économies sur ma tête car celle de la charcuterie est beaucoup plus avantageuses pour le salarié. je n'en ai pas parler avec eux car ce sont des patrons très susceptible. je sais par ailleurs qu'une convention collective pour qu'elle soit accréditer, c'est son activité qui représente le plus grand chiffre d'affaires qui doit être retenue. hors mis à part deux ou trois conserves par-ci par-là et étant donné que je suis seule dans la boutique pour tout gérer, je sais que la vente de la charcuteries et largement supérieure. d'autant plus qu'ils ont une autres boutiques et la salariée qui est sur place m'a confirmé qu'elle avait la même convention sur son bulletin de salaire.

ma question est la suivant: a qui m'adresser pour obtenir gain de cause si je doit lui en parler.
MERCI

Par **P.M.**, le **06/11/2012** à **19:44**

Bonjour,

Je vous conseillerais déjà de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...

Par **franck123**, le **07/11/2012** à **10:14**

bonjour

je vais faire ça de ce pas...merci